

**Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique
(CIEA)
Abidjan, Côte d'Ivoire
18 – 20 mars 2015**

Déclaration d'Abidjan

Préambule

La Conférence Internationale sur l'Émergence de l'Afrique (CIEA) s'est déroulée du 18 au 20 mars 2015 sous la Présidence de SEM Alassane OUATTARA à Abidjan. Cette Conférence a été organisée par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Elle avait pour objectif général de stimuler le débat et les échanges d'expériences sur la problématique et les conditions de l'émergence de l'Afrique à la lumière des dynamiques qui ont permis les transformations économiques et sociales intervenues dans les pays émergents, notamment la Chine, le Brésil, l'Inde, la Turquie et la Malaisie. De manière spécifique, la conférence devait permettre :

- d'avoir une meilleure compréhension et une appréciation partagée des enjeux et des conditions de l'émergence ;
- d'identifier et de promouvoir les outils et méthodes d'analyse, de planification et d'évaluation de l'émergence ;
- d'identifier et de concevoir des politiques concrètes et opérationnelles pour une transformation structurelle et un développement inclusif de l'Afrique en vue de d'une

émergence génératrice d'emplois productifs et décents, et respectueuse de l'environnement.

La Conférence a enregistré la participation d'un nombre important de délégations nationales et de personnalités venant des pays africains, des pays émergents et des développés. Ainsi, ont pris part à la conférence, les Présidents Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire et Macky Sall du Sénégal, l'ancien Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, l'Administrateur du PNUD, Madame Helen Clark, une quarantaine de Ministres d'Afrique et de pays émergents, trois cents personnalités et experts de haut niveau représentant des Gouvernements, des Institutions Régionales et Internationales, des Organisations du Secteur Privé et de la société civile ainsi que des Universités et Centres de Recherche.

1. Principales questions abordées et recommandations

Les enjeux et conditions de l'émergence ont été abordés sous trois thématiques majeures, à savoir: (i) Etat Dévelopmentaliste et l'Emergence; (ii) les changements dans les modes de production et de consommation; (iii) l'Emergence et Développement Humain.

1.1. L'Etat développementaliste et l'Emergence

Partant de l'idée que l'émergence est un pari sur l'avenir, qu'elle se planifie et qu'elle se construit dans un environnement stable, de paix, de sécurité et de respect des droits de l'homme, les participants estiment que l'Etat a un rôle central à jouer dans le processus. Ce rôle central de l'Etat a été confirmé par l'analyse des expériences récentes dans les pays qui ont réussi à réaliser une transformation rapide de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux, donnant ainsi naissance à la notion d'Etat développementaliste.

Les participants soulignent qu'il n'y a pas d'émergence sans une croissance forte et durable et que cette dernière ne saurait résulter du seul jeu des forces du marché. L'émergence est plutôt le résultat de la mise en place d'un ensemble cohérent de réformes structurelles de grande envergure et d'investissements publics et privés bien ciblés, dans un cadre macroéconomique stable et planifié.

Au-delà de ses fonctions régaliennes classiques, l'Etat développementaliste africain doit présenter cinq caractéristiques majeures :

- (i) il doit se doter d'une vision claire, partagée et traduite en actions de développement.
- (ii) il doit être capable d'impulser des réformes structurelles au bénéfice de l'intérêt général. Un tel Etat se matérialise par des institutions nationales dotées de capacités et moyens permettant leur fonctionnement pérenne.
- (iii) il doit être capable de planifier le développement à moyen et long terme et d'orienter les investissements vers les secteurs, programmes et projets devant concourir à la réalisation des objectifs globaux et sectoriels prioritaires pour matérialiser la vision de l'émergence.
- (iv) Il doit être capable de fournir les services socio-économiques de base, d'accompagner l'éclosion de l'initiative privée ainsi que le fonctionnement efficient des marchés. Le renforcement des systèmes de planification assurant une cohérence entre les niveaux central et local, et centrés sur les objectifs de développement durable, paraît crucial à cet égard.
- (v) son action doit être fondée sur la transparence et la reddition des comptes ; en clair la bonne gouvernance. Celle-ci doit être axée sur une responsabilité et une participation accrues du secteur privé et de la société civile.

1.2. Les changements dans les modes de production et de consommation

Depuis plus d'une décennie, l'Afrique a enregistré une croissance remarquable qui n'a toutefois pas engendré son émergence. Dans la majorité des pays, la croissance économique repose encore sur l'exportation des ressources naturelles et une amélioration des termes de l'échange ; ce qui rend les économies de nombre de pays vulnérables aux chocs extérieurs, notamment ceux liés aux cours des matières premières.

Les participants notent que cette croissance, variable selon les pays et les secteurs, ne s'est pas encore accompagnée de transformations structurelles majeures.

Or, l'expérience des pays émergents montre que les plus performants d'entre eux ont connu une forte accumulation du capital physique et une amélioration du capital humain accompagnée d'un transfert massif de main d'œuvre qualifiée vers les secteurs industriel et tertiaire. Sous ce rapport, l'accélération de l'industrialisation et la transformation des matières premières sont essentielles à la consolidation et à la pérennisation d'une croissance forte et durable en Afrique.

Toutefois, cette croissance doit reposer sur une amélioration de la productivité des facteurs de production, fondée sur les progrès technologiques, le développement des compétences humaines et

la promotion d'un climat des affaires propice aux investissements et à la pleine prise en compte de la responsabilité sociétale des entreprises.

L'expérience des pays émergents enseigne aussi qu'ils ont su prendre les mesures nécessaires pour augmenter les taux d'investissement et d'épargne aussi bien publics que privés. Un système bancaire et financier efficace et compétitif, offrant une gamme de produits variés, permettant une bonne intermédiation financière, notamment entre les investisseurs et les épargnants, est à cet égard d'une importance capitale.

L'inclusion dans le système financier des populations les plus vulnérables y compris les femmes, et notamment leur accès aux crédits, doit être promue de manière à renforcer leur participation à l'économie et garantir la protection sociale du plus grand nombre.

Par ailleurs, les pays qui ont cheminé vers l'émergence ont choisi de s'intégrer pleinement et stratégiquement dans la globalisation des échanges, tout en luttant contre la concurrence déloyale.

Suite à ces analyses, la conférence recommande que les pays candidats à l'émergence mettent en œuvre les mesures suivantes :

- (i) réaliser une croissance économique forte et soutenable, durable, diversifiée, à forte valeur ajoutée, centrée les êtres humains et faisant une bonne utilisation de la technologie et de l'innovation.
- (ii) promouvoir des modes de production et de consommation en cohérence avec les impératifs de la transition vers l'économie verte et visant à renforcer les capacités de résilience du système productif, les infrastructures structurantes y compris énergétiques.
- (iii) accélérer l'intégration régionale à travers la création de blocs régionaux pouvant conduire à terme à l'amélioration

- du commerce intra régional et à un accès efficace aux marchés mondiaux.
- (iv) renforcer la mobilisation des ressources intérieures à travers un élargissement des espaces budgétaires des pays, notamment avec la mise en place de systèmes fiscaux incitatifs, une exploitation optimale du potentiel fiscal et une lutte résolue contre les mouvements illicites des capitaux.

1.3. Développement humain et émergence

Malgré la croissance continue de ces dernières années, la pauvreté augmente en Afrique. Ce phénomène est dû, en outre, au fait que la croissance démographique a été rapide (2,65% par an), et sous-tendue par des taux de fécondité affectant le rythme de croissance du PIB par habitant, qui s'établissait en moyenne à 1,8% par an entre 1995 et 2014. La démographie est donc une variable importante dans le processus d'émergence.

Aussi, la transition démographique amorcée en Afrique ne suffira pas, à elle seule, à mettre fin à la pauvreté.

Suite à cette analyse, la conférence recommande que les pays africains candidats à l'émergence mettent en œuvre les recommandations suivantes :

- (i) promouvoir une croissance accélérée de l'Afrique plus inclusive, notamment en ciblant les secteurs et les lieux où se trouvent les pauvres, leur permettant ainsi de contribuer directement et plus largement à la croissance. Sous ce rapport, l'une des clés de succès serait, outre l'augmentation des performances agricoles, la diversification des revenus ruraux par le biais d'activités rurales non agricoles.

- (ii) améliorer les dispositifs de protection sociale et les transferts monétaires pour redistribuer plus efficacement les bénéfices de la croissance. La réalisation d'une telle croissance, pour être soutenable, devra intégrer la préservation de l'environnement et inclure la question de la sécurité humaine et de la résilience.
- (iii) rénover les systèmes éducatifs et les réorienter vers les changements de comportements et de mentalités, le développement des compétences et de l'emploi des jeunes, et l'autonomisation des femmes.
- (iv) améliorer les systèmes de santé et de planification en prêtant une attention particulière à l'accessibilité, à la disponibilité et aux coûts des prestations.
- (v) accorder au secteur agricole, notamment rural, une attention particulière dans le but de renforcer, entre autre, la sécurité nutritionnelle et alimentaire.
- (vi) promouvoir des politiques de population appropriées pour tirer le meilleur parti possible d'une urbanisation rapide et gérer au mieux les flux migratoires qui en sont une composante essentielle.

2. Les mesures de suivi de la conférence

Sur le chemin de l'émergence, un triple défi doit être relevé : il est d'ordre conceptuel, communicationnel et opérationnel.

Pour y répondre, la conférence recommande :

- de **mettre sur pied un centre de veille stratégique sur l'émergence de l'Afrique** : Les participants, tirant les leçons des expériences des pays émergents et développés ,et conscients des contraintes, des forces et des opportunités

des pays africains, sont déterminés à asseoir les bases de la transformation structurelle de leurs économies et de leurs sociétés afin de parvenir à une croissance plus inclusive pour un développement humain durable.

Sur cet arrière-plan, la conférence a identifié des options de politiques opérationnelles en vue de l'émergence. Qu'en est-il de la pertinence de ces options ? Qu'en sera-t-il dans les années à venir ? Quels en seront les indicateurs ? Répondre à ces questions passera par la conduite de réflexions prospectives aux niveaux national, régional et international et l'élaboration d'outils d'analyse et de planification stratégique orientée vers l'émergence.

- d'organiser tous les deux ans **un forum sur les bonnes pratiques**. Une telle initiative favoriserait la constitution d'un réseau solide de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre experts des pays émergents et pays africains candidats à l'émergence. Un tel forum sera essentiel pour approfondir l'argumentaire pour l'émergence et le plaidoyer en sa faveur. Une attention particulière sera accordée, à la question des mécanismes de financements prévisibles innovants et au respect des engagements pris dans le cadre du partenariat mondial.
- de **mettre en place un comité de haut niveau**, composé de représentants de la Côte d'Ivoire, de pays africains, de l'Union Africaine, des Communautés Economiques Régionales (CER) et des organisations partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale et la Banque

Africaine de Développement (BAD) pour assurer le suivi des recommandations de la Déclaration d'Abidjan sur l'émergence de l'Afrique. **Ce comité**, qui sera par ailleurs ouvert aux organisations pertinentes du secteur privé et de la société civile, **sera doté d'un secrétariat** et aura pour tâche de préparer un programme d'actions basé sur les recommandations de la conférence, et dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi rigoureux par les instances des parties prenantes, y compris au niveau ministériel.

Fait à Abidjan, le 20 mars 2015